

| | | | |
|---------------------|----|-----------------------|------------|
| Nombre de membres : | | Date de convocation : | 19/01/2015 |
| Afférents | 15 | Date d'affichage : | 19/01/2015 |
| En exercice | 15 | | |
| Votants | 15 | | |

Séance du 26 janvier 2015 à 18h30

L'an deux mil quinze le vingt six du mois de janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine (18h45) – M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard - Mme TRACANA Anita — Mme Aline SIMON - Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme MERGAULT Brigitte - M. LE MAGUER Yannick – M. CANCOIN Padrig - M. DESCAMPS Bernard.

Secrétaire de séance : Mme LE LOUET Céline.

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Monsieur Serge AILLOUD du Conseil Municipal. Le Maire précise que c'est toujours difficile d'acter la démission d'un conseiller et regrette sa décision. Monsieur Yannick LE MAGUER et le Maire soulignent le travail effectué par Monsieur AILLOUD depuis le début du mandat notamment en ce qui concerne l'informatique, la téléphonie et les relations avec l'école publique. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et, comme le prévoit l'article L270 du Code Electoral, appelle Madame Aline SIMON à remplacer le siège devenu vacant.

1 – Finances communales.

DELIBERATION N° 2015-01-26*01

Objet : Paiement des dépenses avant le vote du budget primitif

Monsieur Philippe STEUNOU, Adjoint aux finances, précise qu'en vertu de l'article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, il est possible, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et RAR).

Le montant et l'affectation des crédits peuvent se résumer ainsi :

| CHAPITRE | LIBELLE | MONTANT 2014 | OUVERTURES DES CREDITS 2015 |
|-----------|--------------------------------------|--------------|-----------------------------|
| 20 | Immobilisations Incorporelles | 99 677.80 € | |
| | 202 Révision PLU | | 5 000.00 € |
| | 2031 Frais d'études | | 15 000.00 € |
| 21 | Immobilisations Corporelles | 219 716.00 € | |
| | 2188 radars pédagogiques | | 6 000.00 € |
| | 2188 Borne d'appel d'urgence Trestel | | 5 000.00 € |
| | 2315 chauffage salle Polyvalente | | 23 700.00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 214 500.00 € | |
| | 2315 Voirie | | 30 000.00 € |
| | 2315 Confortement digue du Royau | | 20 000.00 € |
| | 2315 Réfection des cales (joints) | | 2 500.00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 99 000.00 € | |
| | 1641 emprunts en capital | | 23 000.00 € |

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DONNE son accord pour engager les dépenses d'investissement telles que précisées ci-dessus.

Objet : Nouvelle délibération concernant la création d'un budget annexe pour la superette.

Monsieur Philippe STEUNOU donne lecture à l'assemblée des observations de la Préfecture et de la Perception concernant la délibération du 07 novembre 2014 relative au projet de création d'un budget annexe à la superette.

Comme lors de la précédente délibération, monsieur Philippe STEUNOU précise que madame MAHE, Trésorière Principale, souhaite, compte tenu de l'importance et de l'aspect financier d'un tel projet, qu'un budget annexe spécifique soit créé pour cette opération particulière. Ce budget annexe permettrait de faire apparaître distinctement les dépenses et recettes de chaque section budgétaire.

Il précise que ces modifications portent uniquement sur la norme comptable dudit budget et son assujettissement à la T.V.A.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de créer ce budget annexe qui s'intitulera « Budget Superette »

- **PRECISE** que le vote de son Budget Primitif pourrait avoir lieu le même jour que celui de la commune au cours du 1^{er} trimestre 2015.

- **DIT** que la norme comptable de ce budget annexe sera la M 4 et qu'il sera assujetti à la T.V.A.

[18h45 arrivée de Janine TROADEC]

2 – Syndicat Départemental d'Energie (SDE)

Objet : Fourniture et pose de deux prises de courant étanches.

Le Maire précise que le Syndicat Départemental d'Energie a fait procéder à l'étude de la fourniture et la pose de deux prises de courant étanches, protégées par disjoncteur différentiel 30 mA permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public, conforme à la norme C17.202.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de fourniture et pose de deux prises de courant à TREVOU-TREGUIGNEC, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des côtes d'Armor, pour un montant estimatif H.T. de 350.00 Euros *.

PRECISE que notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60% conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

* Ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre.

3 – Zones de mouillage proposition de règlement intérieur

Objet : Règlement intérieur des zones de mouillage de Port le Goff et du Port du Royau

Le Maire donne lecture de la proposition de règlement intérieur des zones de mouillages de Port le Goff et du Port du Royau règlementant l'usage des mouillages mis en place par la Commune.

- Monsieur Bernard LE QUEMENT précise que ce règlement est un transfert de gestion aux associations mais qu'en définitive l'Etat n'a que la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC comme interlocuteur. En cas de litiges, c'est le conseil des mouillages composé de représentants du Conseil Municipal, des bénéficiaires des mouillages et des services de la commune qui sera saisi.

- Monsieur Bernard DESCAMPS demande pourquoi la minorité n'est pas représentée dans ce Conseil des mouillages ? Monsieur Jean BODSON initialement prévu lui cède sa place.

Au vu de cette modification et après avoir entendu toutes informations complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOPTE la proposition de règlement intérieur des zones de mouillages de Port le Goff et du Royau.

4 – Personnel Communal – Titularisation de Monsieur Moïse LE ROY

DELIBERATION N° 2015-01-26*05

Objet : Titularisation de Monsieur Moïse LE ROY / ATT2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la titularisation de Monsieur Moïse LE ROY au grade d'adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2015.

Il précise que Monsieur Moïse LE ROY, a effectué de nombreux remplacement sur la commune depuis plus de 6 ans et est recruté depuis le 1^{er} février 2014 en CDD à temps complet comme travailleur handicapé. Ce Contrat remplaçant la traditionnelle période de stage des agents du secteur public, Monsieur Moïse LE ROY peut donc être titularisé à son poste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents,

DECIDE de créer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe

SUIT l'avis du Maire et de titularise Monsieur Moïse LE ROY au grade d'adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2015.

5 – Foyer logement – Augmentation des charges locatives

DELIBERATION N° 2015-01-26*06

Objet : Augmentation des charges locatives du foyer logement des Glycines.

-Madame Lucile LE BERRE, informe les élus présents du solde déficitaire du Foyer Logement pour l'année 2014 estimé à 12.000,00 Euros. Elle précise que les principales causes sont : Un arrêt maladie, la réorganisation des plannings et la remise en état de certains appartements. Madame LE BERRE précise que les tarifs proposés par le foyer logement restent très raisonnables comparativement à ceux constatés dans des structures équivalentes.

Afin de combler progressivement ce déficit, le Maire propose de revaloriser les charges de 15 Euros par mois soit de 625 Euros à 640 Euros pour un T1 et de 729 Euros à 744 Euros pour un T2.

Le Maire précise que même si le conseil Municipal vote cette augmentation, le déficit de l'année 2015 sera d'environ 9.000,00 Euros. Pour tenter de rentabiliser cette structure, le Maire propose de louer l'ancien appartement du gardien sis à l'étage du foyer logement en le scindant en deux studios distincts. Afin de le rendre accessible à tous et qu'il réponde aux normes de sécurité en vigueur, un contact a été pris auprès d'un architecte pour réaliser un plan et un chiffrage des travaux.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de revaloriser les charges locatives de 15 €uros des loyers (T1 et T2) du Foyer des Glycines à compter du 1^{er} février 2015

Motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de LANNION proposée par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté

La compagnie Armoricaïne de Navigation (CAN) a déposé le 02 décembre 2009 une demande de concession minière, d'ouverture de travaux d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale pour l'exploitation du gisement de sable coquillier de la Pointe d'Armor (baie de Lannion). Récemment revue à la baisse par la CAN, cette demande portait initialement sur un volume annuel de 400.000 m³ sur une durée de 20 ans.

L'opposition à ce projet a suscité une forte mobilisation et une position quasi-unanime de la population. Un collectif d'une soixantaine d'associations s'est constitué et mène une campagne d'information très active. Les rassemblements organisés ont mobilisé plusieurs milliers de personnes et une pétition a recueilli plus de 16.000 signatures. L'ensemble des quinze communes riveraines de la baie de Lannion ainsi que les 2 communautés d'agglomération concernées (Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté) ont toutes délibéré ou se sont toutes prononcées contre ce projet. Plusieurs députés et parlementaires français et européens, toutes tendances politiques confondues, se sont également positionnés contre.

Malgré les oppositions locales, la procédure administrative s'est poursuivie et le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique va rendre sa décision très prochainement.

CONSIDERANT :

- que les nouvelles propositions de la Compagnie Armoricaines de Navigation de réduire les volumes, le périmètre, la durée, la période d'exploitation et de contribuer au développement de la connaissance de la ressource halieutique de la baie de Lannion ont été formulées sans concertation avec les élus locaux et qu'elles ne modifient en rien les conséquences du projet ;
- qu'aucune étude scientifique nouvelle n'a été produite par le pétitionnaire (alternative de lieux ou de matière, courantologie, panache turbide, hydrosédimentaire, érosion côtière, lançon,...) ;
- les conséquences immédiates et irréversibles sur une zone biologique exceptionnelle et les effets potentiels sur le trait de côte sensible à l'érosion ;
- l'absence d'études socioéconomiques poussées pour évaluer concrètement les impacts sur les activités de la baie de Lannion qui dépend de la qualité du milieu marin ;
- les conséquences dramatiques prévisibles sur les emplois locaux dans le domaine de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la plongée et du tourisme ;

Les élus de TREVOU-TREGUIGNEC :

- restent fermement opposés au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion
- demandent que l'intérêt général soit respecté et que le projet ne soit pas autorisé ;

Le Conseil Municipal de TREVOU-TREGUIGNEC, à l'unanimité des présents,

ADOPTE cette motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion.

Questions et informations diverses :

DIGUE DU ROYAU

- Monsieur Bernard LE QUEMENT informe l'assemblée que pour des raisons de sécurité le Maire a décidé de lancer en urgence les travaux de consolidation de la digue du Royau pour un montant de 19.000 €uros. Le préfet des Côtes d'Armor, contacté en amont sur ce dossier, a depuis lors réservé une suite favorable à ces travaux.

TAPIS HANDICAPES

- Monsieur Yannick LE MAGUER demande s'il est prévu de mettre en place un tapis de plage facilitant l'accès des handicapés à la plage de Trestel. Yves LE FLANCHEC lui répond qu'un représentant passera le 27 janvier prochain en mairie pour proposer un devis.

LOCAL DES PITCHOUNES

- Monsieur Yannick LE MAGUER se fait l'écho de l'association « les Pitchounes » qui souhaite bénéficier d'une augmentation de la surface de leur local. Le maire précise que ce local sera dans un premier temps prioritairement réservé à l'implantation du cabinet médical

COMMUNICATION INTERNE

- Padrig CANCOIN remercie les élus de la majorité de communiquer à tous le « Google Agenda ». Le Maire offre la possibilité à tous les élus de se réunir le 1^{er} lundi de chaque mois afin de les informer des dossiers en cours. Par la même occasion il propose la mise en place de petits groupes qui travailleront sur les dossiers en amont des commissions compétentes.

- Padrig CANCOIN regrette de ne pas avoir été averti lors du démontage de l'ancienne salle des fêtes. Il déplore que ces travaux en régie retirent du travail aux entreprises locales. Le Maire lui répond que les économies réalisées sur ce dossier seront réinvesties sur un autre poste auquel une entreprise pourra participer.

BULLETIN MUNICIPAL

- Madame Janine TROADEC informe les élus que le bulletin municipal est quasi-bouclé et enjoint tous les élus à le récupérer en Mairie afin d'en assurer la distribution dès le début du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.30.

| <i>NOM et Prénom</i> | <i>Procuration</i> | <i>Signature</i> |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| M. ADAM Pierre | | |
| Mme LE BERRE Lucile | | |
| M. STEUNOU Philippe | | |
| Mme TROADEC Janine | | |
| M. BODSON Jean | | |
| M. LE QUEMENT Bernard | | |
| M. LE FLANCHEC Yves | | |
| Mme TRACANA Anita | | |

| | | |
|-----------------------|--|--|
| Mme SIMON Aline | | |
| Mme LE GUERN Nelly | | |
| Mme LE LOUET Céline | | |
| Mme MERGAULT Brigitte | | |
| M. DESCAMPS Bernard | | |
| M. LE MAGUER Yannick | | |
| M. CANCOIN Padrig | | |